

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2013

Publication : 28/05/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2013

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN.

Procurations : Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à François KLAEYLE,
Malika TRANCHINA à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Elsa PLUMIER à Bertrand KLING,
Emmanuel TSCHITSCHMANN à Jean-Pierre ROUILLON.

Secrétaire de séance : Bernard BRAUN

Date convocation : 16 mai 2013

N° 2013-050

Objet : Liste des décisions

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le Conseil Municipal,
Où les explications du Maire et sur sa proposition,
Vu la Loi N° 96-142 du 21 février 1996,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Prend acte des décisions municipales suivantes :

Culture et Vie Locale

- Contrat de cession avec l'Association Voleurs de poules Prod. pour le spectacle des quartiers d'été du 19 juillet pour un montant de 150€,
- Contrat de cession avec l'Association Voleurs de poules Prod. pour le spectacle des quartiers d'été du 02 août pour un montant de 1 350€,
- Devis avec la société AMC Protection pour le gardiennage de la Fête des Pains du 1^{er} au 7 octobre 2013 (6 nuits) pour un montant de 4 755.25€,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2013

Publication : 28/05/2013

➤ Contrat d'engagement avec Dono Jérôme pour le chapiteau - pagode - pour la Fête des Pains les 5 et 6 octobre pour un montant de 2 852.46€,

- Contrat de prestation avec Voodoo Doctors pour l'animation de la Fête des Pains du 6 octobre 2013 (1heure) pour un montant de 1 000€.
- Contrat de prestation avec Dans l'œil du compas pour la fête renaissance du 30 juin pour un montant de 1 574.50 €.

Affaires sociales, scolaires et associatives

- Avenant à la convention d'action sociale familiale Aides aux Temps Libres sur fonds propres - « accueils collectifs de mineurs et séjours courts à titre d'une activité accessoire » avec la CAF jusqu'au 31 décembre 2013.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

